

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4762**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Industries chimiques et pharmaceutiques spécialité Métiers de la chimie organique : synthèse et analyse ; métiers de la chimie de formulation ; métiers de la chimie des polymères ; métiers de la biotechnologie

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Université Pierre et Marie Curie - Paris 6 Modalités d'élaboration de références : CNESER | Président de l'université de Paris VI, Recteur de l'académie, Président de l'université de Paris VI |

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

111 Physique-chimie, 112 Chimie-biologie, biochimie, 116 Chimie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est un cadre intermédiaire exerçant son activité dans un département recherche ou recherche & développement dans les domaines de la chimie, la pharmacie les parfums ou les cosmétiques.

Ce professionnel est capable : - d'assurer la maîtrise scientifique et technique de son métier ;
- de synthétiser et rédiger les résultats de l'équipe de techniciens ;
- de communiquer au sein de cette équipe.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Métiers de la chimie organique : synthèse et analyse Métiers de la chimie de formulation
Métiers de la chimie des polymères
Métiers de la biotechnologie (ADN & protéines)

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La structure globale de cette certification permet de développer une pédagogie en cinq grandes unités d'enseignement (UE) :

1er trimestre :

UE = X/200 Enseignements disciplinaires généraux

Ils permettent d'intégrer les étudiants issus de parcours et d'établissements différents.

UE = X/300 Projet tutoré

Il est effectué dans les laboratoires de recherche et constitue une pré-professionnalisation.

2ème trimestre :

UE = X/400 Enseignements disciplinaires approfondis

Ils permettent de développer l'apprentissage de connaissances spécifiques aux métiers.

UE = X/100 Formation pour l'entreprise

Elle intègre des connaissances communes à tous les métiers (Anglais-préparation au TOIEC ; Communication ; Informatique ; Economie et gestion dans l'entreprise ; Hygiène et sécurité).

Annuel :

UE = X/500 Stage en entreprise

Il correspond au stage organisé en alternance (1mois - 1 mois).

Le projet tutoré et le stage en entreprise possèdent une conclusion commune : Le rapport de stage et la soutenance orale.

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUI/NON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|---------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) |
| En contrat d'apprentissage | X | idem |
| Après un parcours de formation continue | X | idem |
| En contrat de professionnalisation | X | idem |
| Par candidature individuelle | X | idem |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2005 | X | Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :**

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 publié au JO n° 98 du 26 avril 2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Le taux de placement moyen est de 90% après quatre mois de recherche d'emploi.

Autres sources d'information :

<http://www.upmc.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Université Pierre et Marie Curie 4 place Jussieu 75252 Paris cedex 05

Historique de la certification :